



Distr. GENERALE

IDB.3/2/Add.1

30 juin 1987

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Troisième session

Vienne, 30 juin-3 juillet 1987

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS SUR LES TRAVAUX DE SA TROISIEME SESSION

Additif

Reprise de la troisième session, 29 juin 1987

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 6
<u>Chapitre</u>	
I. SITUATION FINANCIERE DE L'ONUDI	7 - 8
Conclusion 1987/17	
Conclusion 1987/18	
II. PROGRAMME ET BUDGETS, 1988-1989	9 - 12
Conclusion 1987/19	
Conclusion 1987/20	
III. ADOPTION DU RAPPORT	13
IV. SUSPENSION DE LA REPRISE DE LA TROISIEME SESSION	14

Annexes

- I. Déclarations de délégations
- II. Documents examinés par le Comité des programmes et des budgets à la reprise de sa troisième session

Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a repris sa troisième session au Siège de l'ONU, au Centre international de Vienne, le 29 juin 1987.
2. Conformément à ses conclusions 1987/5 et 1987/13, le Comité a repris l'examen des points 6 (Situation financière de l'ONU) et 10 (Programme et budgets, 1988-1989) de l'ordre du jour de sa troisième session.
3. Ont participé à cette reprise de la session l'ensemble des 27 membres du Comité à savoir : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Colombie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Inde, Indonésie, Japon, Nigéria, Pays-Bas, République démocratique allemande, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.
4. Les 45 Membres ci-après de l'ONU ont également assisté à la session : Australie, Autriche, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Finlande, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Lesotho, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Norvège, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie et Zaïre. Le Saint-Siège y a participé en qualité d'observateur. Le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation internationale du Travail y ont aussi été représentés.
5. Le rapport présente les conclusions adoptées par le Comité. Les déclarations de principe concernant l'adoption de conclusions faites par les délégations qui souhaitent les faire consigner dans le rapport figurent à l'annexe I. L'annexe II contient la liste des documents soumis au Comité à la reprise de sa troisième session.
6. Les conclusions ci-après du Comité appellent des décisions de la part du Conseil à sa troisième session :

Conclusion

Sujet

1987/18	Remboursement du prêt de l'Organisation des Nations Unies
1987/19	Programme et budgets, 1988-1989
1987/20	Mesures propres à stabiliser le budget opérationnel

I. SITUATION FINANCIERE DE L'ONU

7. Le Comité a examiné un rapport intermédiaire sur les contributions mises en recouvrement et acquittées et les avances au Fonds de roulement pour les années 1986 et 1987 (PBC.3/15-IDB.3/30), les recommandations du groupe de travail officieux à composition non limitée chargé d'examiner la situation financière de l'ONU (PBC.3/14-IDB.3/29), un document de séance contenant le rapport dudit groupe de travail officieux (PBC.3/CRP.15-IDB.3/CRP.1), accompagné d'un document de séance contenant les tableaux d'effectifs révisés présentés par le Directeur général (PBC.3/CRP.18-IDB.3/CRP.6), un nouveau calcul des besoins nets de l'ONU pour l'exercice biennal 1986-1987 présenté par le Directeur général (PBC.3/16-IDB.3/31) et un programme pour le remboursement du prêt de l'Organisation des Nations Unies à l'ONU, présenté par le Directeur général (PBC.3/17-IDB.3/32).
8. Le Comité a adopté les conclusions ci-après sur la situation financière de l'ONU et sur le remboursement du prêt de l'Organisation des Nations Unies :

Conclusion 1987/17

Le Comité des programmes et des budgets :

- a) A pris note du rapport du groupe de travail officieux à composition non limitée chargé d'étudier la situation financière de l'ONU, et en particulier des recommandations dudit groupe de travail figurant dans le document PBC.3/14;

- b) A prié le Directeur général d'effectuer toutes les économies supplémentaires possibles afin de réduire le déficit budgétaire causé par les pertes dues à la perte au change, sans réduire la capacité de l'ONUDI à s'acquitter de ses responsabilités essentielles et sans modifier l'ordre de priorité accordé aux départements organiques;
- c) A prié le Directeur général d'effectuer des économies supplémentaires d'un montant d'environ 1,7 million de dollars grâce à une politique de recrutement très prudente jusqu'à la fin de 1987;
- d) A décidé de réviser sa conclusion 1987/12 du 18 mars 1987 sur les mesures propres à stabiliser le budget opérationnel tel qu'il ressort de sa conclusion 1987/20 ci-dessous.

Conclusion 1987/18

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision ci-après :

"Le Conseil du développement industriel, ayant examiné, à la lumière de la situation financière actuelle de l'Organisation, la proposition du Directeur général concernant le remboursement du prêt de l'ONU, et prenant en considération les obligations statutaires régissant l'ouverture de crédits additionnels ainsi que les perspectives incertaines de l'ONUDI en matière financière :

- a) Prie le Directeur général, compte tenu des dispositions du paragraphe 11 du document IDB.3/32, de continuer de négocier de nouvelles modalités de remboursement du prêt de l'ONU et de faire rapport sur le résultat de ces négociations au Comité des programmes et des budgets à sa quatrième session;
- b) Prie le Directeur général de présenter au Comité des programmes et des budgets, pour approbation, à sa quatrième session, un programme pour le remboursement du prêt de l'ONU, eu égard à la situation financière de l'Organisation et à la nécessité d'assurer sa viabilité financière continue."

II. PROGRAMME ET BUDGETS, 1988-1989

9. Le Comité a examiné les propositions du Directeur général concernant le programme et les budgets, 1988-1989 (PBC.3/2), les révisions du Directeur général concernant ces propositions, contenues dans le document PBC.3/2/Add.1 et dans les documents de séance PBC.3/12, 13, 14 et 16 et résumées dans le document PBC.3/18, les recommandations du groupe de travail officieux à composition non limitée chargé d'examiner la situation financière de l'ONUDI (PBC.3/14-IDB.3/29) et un document de séance contenant le rapport dudit groupe de travail officieux (PBC.3/CRP.15-IDB.3/CRP.1).

10. Le Comité a examiné un projet de conclusion sur le programme et les budgets 1988-1989 avec des amendements, présentée par le Président (PBC.3/L.14). Le représentant du Brésil a demandé un vote par appel nominal au sujet du paragraphe c) du projet de conclusion. Le paragraphe a été adopté par 20 voix contre 7, la majorité requise étant 18 voix.

Ont voté pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Bangladesh, Belgique, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Indonésie, Japon, Nigéria, Pays-Bas, Suisse, Thaïlande, Turquie.

Ont voté contre : Argentine, Brésil, Bulgarie, Colombie, République démocratique allemande, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : néant.

11. Par 20 voix contre 3 et 4 abstentions, la majorité requise étant 18 voix, le Comité a adopté la conclusion ci-après :

Conclusion 1987/19

Le Comité des programmes et des budgets :

- a) A examiné le projet de programme de travail et les prévisions budgétaires correspondantes pour les activités à financer par les budgets ordinaire et opérationnel tels qu'établis par le Directeur général, qui figurent dans les documents PBC.3/2 et 18;

- b) A noté que le taux de change appliqué pour ces prévisions budgétaires est de 17,70 schillings autrichiens pour un dollar des Etats-Unis;
- c) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter :
- i) Les propositions du Directeur général publiées sous la cote PBC.3/2 et modifiées par le document PBC.3/18 qui ramène à 136 949 000 dollars le montant du budget ordinaire;
 - ii) Une réduction ramenant les recettes à 20 385 100 dollars;
 - iii) Un crédit net de 116 563 900 dollars au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal.
- d) A recommandé au Conseil du développement industriel :
- i) De réaffirmer l'importance de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA);
 - ii) De prendre note des contributions spéciales d'un montant de plus de 9 millions de dollars versées et/ou annoncées jusqu'à présent pour financer des activités relatives à l'IDDA pendant l'exercice biennal en cours et pendant l'exercice biennal 1988-1989;
 - iii) De prier le Directeur général d'ouvrir, dans le cadre du Fonds de développement industriel, un compte spécial pour le financement des activités relatives à l'IDDA;
 - iv) De prier le Directeur général d'identifier, sur la demande des Etats Membres intéressés, des projets relatifs à l'IDDA susceptibles d'être financés ou cofinancés par lesdits Etats;
 - v) Eu égard à l'importance de l'IDDA, de demander instamment aux Etats Membres de contribuer généreusement et en posant aussi peu de conditions que possible au financement des projets relatifs à l'IDDA en versant des contributions au compte spécial ou sous une autre forme.
- e) A recommandé au Conseil de décider que, sur le montant total des crédits ouverts pour 1988-1989, une somme correspondant à 15 % desdits crédits soit tenue en réserve par le Directeur général en attendant le versement par les Etats Membres des contributions mises en recouvrement auprès d'eux;
- f) A proposé au Conseil que le crédit net de 116 563 900 dollars représente le montant à mettre en recouvrement auprès des Etats Membres suivant la répartition fixée conformément au barème des quotes-parts adopté par l'Assemblée générale et applicable pour les années 1988 et 1989, sous réserve de tout ajustement rendu nécessaire par l'application au budget-programme du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU qui sera en vigueur en novembre 1987, en excluant de cet ajustement les chefs de dépense correspondant à des dépenses en dollars;
- g) A recommandé en outre au Conseil d'approuver un budget opérationnel de 34 200 000 dollars;
- h) A prié le Conseil de tenir compte des observations et des vues formulées par les Etats Membres au cours de l'examen du programme et des budgets pour 1988-1989 lors de la troisième session et de la reprise de la troisième session du Comité des programmes et des budgets;
- i) A invité le Directeur général à redéployer de manière sélective un maximum de 10 % des ressources nettes du Département de l'administration et du Département des relations extérieures, de l'information et des services de langues et de la documentation au Département des opérations industrielles et au Département de la promotion industrielle, des consultations et de la technologie, et de faire rapport sur les progrès réalisés à cet égard à la quatrième session du Comité des programmes et des budgets;
- j) A prié le Directeur général de présenter chaque année au Conseil du développement industriel par l'entremise du Comité des programmes et des budgets un rapport financier rendant compte de façon claire et détaillée de l'utilisation des ressources financières, ainsi qu'un rapport sur l'exécution du programme qui indique le degré de réalisation dudit programme;

- k) A prié le Directeur général de présenter au Conseil du développement industriel à sa quatrième session, par l'entremise du Comité des programmes et des budgets, un rapport qui rationalise davantage la structure organique de l'ONUDI, en tenant compte des vues exprimées par les Etats Membres en ce qui concerne :
- i) L'élimination des activités faisant double emploi et l'amélioration de la coordination interne;
 - ii) La délimitation plus nette des attributions et fonctions des différents départements;
 - iii) Le renforcement des départements organiques de l'ONUDI;
 - iv) L'étude des fonctions des éléments de programme intéressant les pays les moins avancés, la coopération économique entre pays en développement et l'intégration de la femme au développement industriel;
 - v) L'étude de la structure des trois éléments de programme intéressant les relations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, la coordination interinstitutions et les organes directeurs.
- l) A prié le Directeur général d'établir ses propositions budgétaires d'une manière qui facilite la comparaison desdites propositions avec les crédits ouverts pour l'exercice biennal précédent;
- m) A prié le Directeur général de maintenir les effectifs, dans toutes les catégories, au niveau minimum requis pour préserver l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable des effectifs du Secrétariat.

12. Après examen d'une recommandation sur les mesures propres à stabiliser le budget opérationnel, présentée par le groupe de travail officieux à composition non limitée chargé d'examiner la situation financière de l'ONUDI (PBC.3/14, annexe), telle qu'amendée, le Comité a adopté la conclusion ci-après :

Conclusion 1987/20

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de réviser le projet de décision contenu dans sa conclusion 1987/20 du 18 mars 1987 et de recommander au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision révisé ci-après :

"Le Conseil du développement industriel,

1. Prend note de la situation financière de l'ONUDI concernant le budget opérationnel, telle qu'elle est exposée dans le rapport du Directeur général sur l'exécution du budget, 1986-1987 (INB.2/36, PBC.3/12);
2. Note que les dépenses imputées sur le budget opérationnel doivent être financées en totalité par les recettes provenant du budget opérationnel et, par suite, que le budget proposé doit être équilibré dans la mesure du possible;
3. Prend note des prévisions du Directeur général concernant les recettes du budget opérationnel pour 1988-1989, qui doivent permettre de financer 357 postes (94 administrateurs et 263 agents des services généraux) en 1988 et 296 postes (76 administrateurs et 220 agents des services généraux) en 1989 ^{1/};
4. Prie le Directeur général de prendre les mesures nécessaires pour équilibrer le budget opérationnel au plus tard à la fin de 1989, grâce notamment :
 - a) A des économies et à une meilleure efficacité;
 - b) A une réduction des effectifs par diminution naturelle de postes normale et/ou cessation de service;
 - c) A des transferts de personnel du budget opérationnel au budget ordinaire;
 - d) A l'utilisation de la réserve cumulée non affectée au titre du budget opérationnel.

^{1/} Les calculs des postes sont fondés sur un taux de change de 1 dollar des Etats-Unis pour 12,50 schillings autrichiens.

5. Prie le Directeur général, lorsqu'il prendra des mesures pour équilibrer le budget opérationnel :

- a) De préserver la capacité de coopération technique et d'exécution de projets de l'Organisation;
- b) De tenir dûment compte du principe d'une répartition géographique équitable dans les effectifs du Secrétariat.

6. Prie le Directeur général de prendre des mesures à long terme pour réduire davantage la part des dépenses de personnel imputées sur le budget ordinaire en vue de ramener à 80 % ce niveau qui est actuellement de 95 %, de sorte qu'une proportion plus importante des autres dépenses servent à exécuter les activités de coopération technique;

7. Invite les Etats Membres à apporter au programme de coopération technique des contributions volontaires qui permettraient d'équilibrer le budget opérationnel;

8. Prie en outre le Directeur général de consulter l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'envisager des mesures conjointes supplémentaires que l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour le développement pourraient prendre pour stabiliser le budget opérationnel;

9. Recommande que la Conférence générale autorise le Directeur général à financer, en 1989, au titre du budget opérationnel, un nombre de postes égal au maximum à celui de 1988, à condition que ces dépenses ne dépassent pas le montant estimatif des ressources disponibles pour l'appui au programme, y compris la réserve accumulée non affectée, sous réserve de la décision du Conseil du développement industriel, sur recommandation du Comité des programmes et des budgets;

10. Prie le Directeur général de poursuivre l'étude du champ et des éléments constitutifs souhaitables du budget opérationnel et de ses relations avec le budget ordinaire, en tenant notamment compte :

- a) De l'Acte constitutif;
- b) Du règlement financier;
- c) Du niveau des programmes d'assistance technique, du remboursement du coût des dépenses d'appui au programme et des autres recettes;
- d) De la nécessité de préserver et de renforcer la capacité de coopération technique et d'exécution de projets de l'Organisation et de faire rapport au Conseil du développement industriel, à sa quatrième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa quatrième session.

11. Prie le Directeur général de faire rapport au Comité des programmes et des budgets sur les mesures prises en application des paragraphes 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de la présente décision et de lui présenter, à sa quatrième session, un autre rapport sur les mesures prises en application de la présente décision."

III. ADOPTION DU RAPPORT

13. Le Comité a décidé de confier au Rapporteur l'élaboration et la mise au point du rapport sur la reprise de sa troisième session, le 29 juin.

IV. SUSPENSION DE LA REPRISE DE LA TROISIEME SESSION

14. Conformément à la décision IDB.2/Dec.36 du Conseil, la troisième session du Comité a été à nouveau suspendue le 29 juin à 18 h 15. Elle reprendra le 12 octobre 1987 pour un examen complémentaire de la situation financière de l'ONUDI.

Annexe I

DECLARATIONS DE DELEGATIONS

1. La présente annexe ne renferme que les déclarations de principe faites au Comité des programmes et des budgets lors de sa troisième session à l'occasion de l'adoption de conclusions, dont quelques délégations ont demandé qu'elles figurent dans le rapport.

Situation financière de l'ONUDI (voir le chapitre premier)

2. La délégation vénézuélienne, prenant la parole au nom du Groupe latino-américain, a réaffirmé son ferme appui à l'ONUDI, dont le rôle revêt une importance incontestable pour les efforts de coopération internationale tendant à assurer la croissance industrielle des pays en développement et le relèvement du niveau de vie de leur population. Les pays d'Amérique latine réaffirmaient aussi qu'ils étaient résolus à renforcer le rôle de l'Organisation, conformément aux fonctions et aux objectifs prévus par son Acte constitutif.

3. Les pays d'Amérique latine notaient avec une vive inquiétude la situation financière de l'ONUDI et déploraient que l'Organisation n'ait pu appliquer entièrement tous les programmes approuvés pour la période biennale en cours. Comme on s'était largement accordé à l'admettre, la crise financière actuelle venait du retard de certains Etats Membres à verser leurs contributions ou du non-versement de ces contributions. Certes, la crise grave que traversaient la plupart des pays en développement avait empêché nombre d'entre eux de respecter leurs engagements financiers envers l'ONUDI et d'autres organisations internationales, toutefois, il n'était pas admissible que des pays qui disposent des ressources voulues retardent volontairement et arbitrairement le versement de leurs contributions ou s'abstiennent de les verser, mettant ainsi en péril le bon fonctionnement de l'Organisation et le moral de son personnel. Ainsi qu'il ressortait clairement du rapport sur les contributions mises en recouvrement et acquittées pour 1986 et 1987 (IDB.3/30-PBC.3/15), plus de 80 % des arriérés de contributions étaient dus à l'ONUDI par des pays développés.

4. Le Groupe latino-américain reconnaissait que les pertes financières résultant de la dévaluation du dollar avaient eu également des effets négatifs sur la stabilité financière de l'ONUDI; il avait été démontré cependant que ces problèmes pouvaient et devaient être surmontés par l'application, en temps utile, de politiques d'austérité et d'autres mesures d'économie, s'agissant notamment des dépenses administratives de l'Organisation. Dans cette optique, les pays latino-américains continueraient d'appuyer résolument toutes mesures qui, sans compromettre les programmes techniques ni la capacité de l'Organisation, permettraient de compenser les pertes financières dues à la dévaluation du dollar.

5. Le Groupe latino-américain estimait que, pour résoudre la crise financière actuelle et assurer la stabilité financière future de l'ONUDI, les Etats Membres devaient s'acquitter pleinement et sans retard de leurs engagements financiers. Toute autre solution qui pourrait être adoptée serait insuffisante.

6. Le Groupe latino-américain exhortait tous les pays, et spécialement les principaux contributeurs, à réaffirmer leur volonté politique de renforcer l'ONUDI en acquittant en temps voulu les contributions mises en recouvrement. Il adressait notamment un appel spécial aux pays dont les monnaies ont été réévaluées pour qu'ils versent des contributions volontaires prélevées sur les ressources financières dont ils ont fait l'économie et qui étaient initialement destinées au règlement de leur contribution calculée en dollars. Pareille décision serait tout à l'honneur des pays concernés et apporterait la preuve tangible de leur volonté politique de renforcer la coopération internationale.

7. La délégation indienne, parlant au nom du Groupe asiatique, a déclaré qu'elle approuverait le projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI. Les pays d'Asie prenaient note du fait que, sur la base des dépenses effectives au 31 mai 1987 et des projections pour la fin de l'exercice biennal, le déficit budgétaire avait été estimé à environ 3,9 millions de dollars. Le Directeur général avait dégagé des économies supplémentaires de 1,7 million de dollars liées à un gel du recrutement et au non-remplacement de fonctionnaires prenant leur retraite ou démissionnant. Le Groupe asiatique souhaitait que ces économies additionnelles soient utilisées en premier lieu pour couvrir le coût des licenciements amiables négociés avec les fonctionnaires désireux de quitter l'Organisation. Pour ce qui est du comblement du déficit budgétaire de 3,9 millions de dollars, s'il n'était pas opposé à ce que le Directeur général étudie la possibilité de réaliser de nouvelles économies touchant les dépenses non essentielles, le Groupe asiatique estimait qu'il ne faudrait pas porter atteinte à la capacité de l'ONUDI de fonctionner efficacement, ni éroder son aptitude à assurer l'exécution de programmes d'assistance

technique pour les pays en développement. Le Groupe asiatique était donc disposé à appuyer le versement de toutes contributions additionnelles qui se révéleraient nécessaires après que l'on aurait examiné de manière pragmatique les possibilités d'économie.

8. La délégation de la République démocratique allemande a réaffirmé la position de son gouvernement, à savoir que la volonté politique des Etats de collaborer sur un pied d'égalité et à l'avantage de tous dans le cadre de l'Organisation devait aussi se traduire par le versement en temps voulu des contributions au budget ordinaire, conformément aux décisions de la première session de la Conférence générale, position qui était celle de la quasi-totalité des Etats Membres de l'ONUDI. La République démocratique allemande avait donné une expression concrète à cette approche en versant rapidement et entièrement sa contribution mise en recouvrement. Aussi la délégation de la République démocratique allemande jugerait-elle approprié que le Comité recommande au Conseil de demander officiellement à ceux qui étaient lents à s'acquitter de leur dû à quel moment ils verseraient effectivement leurs contributions mises en recouvrement, conformément à la recommandation du Corps commun d'inspection citée dans le document IDB.3/19. En outre, des propositions appropriées devraient être faites au cours du débat en vue de suivre de plus près la rentrée des contributions. La délégation de la République démocratique allemande appelait l'attention sur le fait qu'outre les mesures concernant les politiques en matière de personnel, il y avait d'autres domaines où des économies pouvaient être réalisées, par exemple en réduisant la dotation administrative. Par suite, elle considérait que la politique "très prudente" de recrutement proposée par le groupe de travail devait être suivie jusqu'à la fin de 1987 à titre de mesure temporaire qu'il convenait de prendre aux dépens de ceux des Etats qui avaient aggravé les problèmes financiers de l'Organisation en ne versant pas leurs contributions non acquittées, ou de ceux qui étaient surreprésentés. Dans le même temps, la délégation de la République démocratique allemande estimait qu'il fallait assurer une répartition géographique équitable des postes du Secrétariat. Un gel immédiat de l'octroi de contrats permanents serait une autre mesure pratique et logique dans cette voie.

Programme et budgets, 1988-1989 (voir le chapitre II)

9. La délégation indienne, prenant la parole au nom du Groupe asiatique, a noté que les dernières propositions présentées par le Directeur général prévoyaient des dépenses d'un montant net de 116 563 000 dollars à un taux de change de 1 dollar = 17,70 schillings autrichiens. Les membres du groupe avaient souvent exprimé leur opposition de principe au concept de croissance réelle zéro du budget de l'ONUDI. Ils notaient avec inquiétude que les dépenses proposées de 116 563 000 dollars représentaient une croissance réelle négative de 3,2 %. Ils considéraient que l'ONUDI était une organisation importante pour le soutien de l'industrialisation des pays en développement. L'ONUDI avait fait du bon travail et devait, de l'avis de ces délégations, pouvoir se développer. En même temps, le Groupe asiatique, adoptant un point de vue pragmatique et réaliste, appuyait le budget proposé de 116 563 000 dollars, dans l'espoir que les concepts de croissance réelle nulle ou négative ne constitueraient pas un précédent et que l'ONUDI viendrait à se voir dotée à l'avenir de ressources suffisantes pour reprendre son expansion et son élan. Le Groupe notait également que, répartis sur deux composants, des crédits d'un montant total de 8,6 millions de dollars demeuraient inscrits au budget ordinaire pour les programmes de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA). Le Groupe avait toujours vigoureusement soutenu la cause de l'IDDA et appuyait, dans un esprit de compromis et de conciliation, l'ouverture de crédits destinés à l'IDDA au titre des activités de coopération technique (3 850 000 dollars) et des activités supplémentaires (4 750 000 dollars). Il espérait vivement que les programmes de l'IDDA seraient exécutés de façon efficace au cours du prochain exercice biennal et que des contributions volontaires substantielles seraient aussi versées pour financer des projets se rattachant à l'IDDA.

10. Le Groupe asiatique notait que le Directeur général avait été prié, aux termes de l'alinéa k) iv) du document PBC.3/L.14, d'étudier les fonctions des éléments de programme intéressant les pays les moins avancés, la coopération économique entre pays en développement et l'intégration de la femme au développement industriel. Le Groupe soulignait que cette étude devait avoir pour objectif un renforcement de ces éléments de programme auxquels il attachait un rang élevé de priorité et une grande importance.

11. La délégation du Venezuela, parlant au nom des pays latino-américains et du Groupe latino-américain, a exprimé son désaccord avec le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1988-1989, tel qu'il était présenté par le Secrétariat de l'ONUDI et s'est réservé le droit de faire une déclaration pour expliquer sa position à la troisième session du Conseil du développement industriel. Les membres du Groupe latino-américain avaient décidé de voter contre le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 au Comité des programmes et des budgets et au Conseil du développement industriel.

12. La délégation du Brésil a déclaré, pour expliquer son vote sur les projets de conclusions publiés sous la cote PBC.3/L.14 que, outre toutes les raisons exposées par le représentant du Venezuela au nom du Groupe latino-américain contre la proposition contenue dans le document PBC.3/L.14, elle avait voté contre ce projet de décision car elle estimait que l'augmentation notable du budget n'était pas dans l'intérêt des pays versant des contributions.

13. La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, parlant également au nom de la Bulgarie et de la République démocratique allemande, a dit avoir suivi très attentivement le débat, en particulier pour ce qui était des desiderata et commentaires critiques concernant le montant du budget proposé pour 1988-1989. Ces délégations n'entendaient pas répéter tout ce qui avait déjà été dit, entre autres par les représentants du Venezuela et du Brésil, car les nombreuses difficultés que poserait l'examen d'un budget de cette ampleur avaient nettement été mises en évidence. Le budget devrait être adopté sur la base d'un consensus, qui serait la manière la plus réaliste et la plus correcte de procéder. Si de nombreuses délégations - les pays d'Amérique latine - avaient de graves objections, cela devait également être justifié et la Bulgarie, la République démocratique allemande et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne seraient donc pas non plus en mesure de marquer leur accord sur le montant proposé.

14. La délégation de Trinité-et-Tobago a déclaré qu'elle regrettait de ne pouvoir voter pour le paragraphe C du projet de conclusion publié sous la cote PBC.3/L.14. Elle a fait siennes les raisons exposées par le porte-parole du Groupe latino-américain; de plus cette délégation n'était pas en mesure d'accepter des obligations que son pays aurait peut-être de très graves difficultés à remplir.

15. Expliquant son vote, la délégation des Etats-Unis d'Amérique s'est déclarée très satisfaite de pouvoir appuyer le budget pour 1988-1989 et elle a félicité le personnel et le Directeur général pour les efforts qu'ils avaient déployés pour proposer un budget de ce montant. Cette délégation réservait sa position sur le montant définitif du budget qui serait approuvé en novembre après l'ajustement des taux de change. Elle continuait à estimer qu'il conviendrait d'absorber au maximum les augmentations de coût non discrétionnaires. Son vote à la présente reprise de la session du Comité et à la troisième session du Conseil du développement industriel ne préjugait donc pas de sa position finale à la deuxième session de la Conférence générale.

Annexe II

DOCUMENTS EXAMINES PAR LE COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS
A LA REPRISE DE SA TROISIEME SESSION

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
PBC.3/2 et Add.1	Programme et budget, 1988-1989. Propositions du Directeur général.
PBC.3/14	Situation financière de l'ONUDI. Programme et budgets, 1988-1989. Rapport du groupe de travail officieux à composition non limitée chargé d'examiner la situation financière de l'ONUDI. Note du Président du groupe de travail.
PBC.3/15-IDB.3/30	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI. Fonds de roulement. Situation financière de l'ONUDI. Rapport intérimaire sur les contributions mises en recouvrement et acquittées et les avances au Fonds de roulement pour les années 1986 et 1987 présenté par le Secrétariat.
PBC.3/16-IDB.3/31	Situation financière de l'ONUDI. Programme et budgets, 1988-1989. Nouveau calcul des besoins nets de l'ONUDI pour l'exercice biennal 1986-1987 présenté par le Directeur général.
PBC.3/17-IDB.3/32	Situation financière de l'ONUDI. Programme pour le remboursement du prêt de l'ONU à l'ONUDI. Propositions du Directeur général.
PBC.3/18	Programme et budgets, 1988-1989. Propositions révisées du Directeur général : récapitulation.
PBC.3/CRP.12	Programme and budget, 1988-1989. Proposals of the Director-General. Addendum.

<u>Cote de document</u>	<u>Titre</u>
PBC.3/CRP.13	Programme and budget, 1988-1989. Revised proposals of the Director-General. Addendum.
PBC.3/CRP.14	Programme and budget, 1988-1989. Proposals of the Director-General.
PBC.3/CRP.15	Financial situation of UNIDO. Programme and budgets, 1988-1989. Report of the informal open-ended working group to review the financial situation of UNIDO.
PBC.3/CRP.16	Programme and budget, 1988-1989. Revised proposals of the Director-General.
PBC.3/CRP.18	Financial situation of UNIDO, Programme and Budget, 1988-1989. Revised staffing tables. Proposals of the Director-General.